

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

EN DATE 5 OCTOBRE 2011

L'an deux mil onze, cinq octobre à dix-neuf heures, le conseil municipal de la commune de Courlandon dûment convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Philippe MERIAUX, Maire.

Étaient présents MM les membres en exercice.

Était excusé: Madame Cathy BEURRIER a donné pouvoir à Monsieur Philippe MERIAUX et Madame Céline LESQUOY a donné pouvoir à Madame Marguerite JACOTIN

Étaient absentes : Mesdames Isabelle RODRIGUES

M. MOREL a été élu secrétaire de séance

Monsieur Le Maire ouvre la séance

I – COMPTE RENDU DES PRESENCES AUX DIFFERENTES REUNIONS

Rien à signaler

II – DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DE LA RESERVE PARLEMENTAIRE POUR LES TRAVAUX RUE NICOLAS DE FOUGERES

Monsieur Le Maire présente le projet établi par le Cabinet BETA VOIRIE pour les travaux d'aménagement de la rue Nicolas de Fougères

L'estimation des travaux s'élève à 195 790,00 € HT soit 234 164,84 € TTC.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

- adopte cet avant-projet
- décide de programmer en 2011 cette opération et l'inscription des crédits au budget 2011
- sollicite l'attribution d'une subvention la plus élevée au titre de la réserve parlementaire
- ces travaux seront financés par l'attribution de la subvention et les fonds propres de la commune et un emprunt
- donne tous pouvoirs au Maire permettant de conclure cette opération

Monsieur Le Maire sollicite Monsieur Le Ministre de l'Intérieur, de l'Outre-mer et des Collectivités territoriales une subvention exceptionnelle au titre de la réserve parlementaire pour l'aménagement de voirie « Rue Nicolas de Fougères »

III – CONVENTION DE DENEIGEMENT AVEC LE CONSEIL GENERAL

Monsieur Le Maire expose au Conseil Municipal qu'il a été sollicité par le Conseil Général de la Marne concernant le déneigement des voies communales de la commune.

Une convention sera signée entre le Conseil Général de la Marne, la commune de Baslieux Les Fismes, la commune de Courlandon et le prestataire de service.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité, décide :

- de confier la mission de déneigement des routes départementales de la commune de Courlandon au Conseil Général de la Marne

IV – TAXE D'AMENAGEMENT

Monsieur Le Maire donne les renseignements nécessaires à l'instauration de la taxe d'aménagement pour la commune. Le conseil décide de réfléchir à cette taxe et prendra une décision lors du prochain conseil municipal.

IV- QUESTIONS DIVERSES

- Débarrasser les tables dans la réserve
- Monsieur le Maire va demander des devis pour des armoires pour la SDF
- Une erreur a été faite lors de la commande des bancs pour le boulodrome. Voir avec le fournisseur pour reprendre ces bancs et commander les mêmes mais sans dossier.
- De plus en plus de voitures sur le parking de la gare, peut-être à prévoir un agrandissement de celui-ci.
- Des trous rue de Vendières à reboucher
- Les habitants se plaignent du bruit de la Société JET INTER, locataire de la Société ACTIS

L'ordre du jour étant épuisé et plus personne ne demandant la parole, la réunion de Conseil Municipal est close à 21h30